

Enquête d'impact Audit Preop (février-avril 2023)

Objectifs

Rappel sur l'audit Preop : le but de l'audit Preop proposé dans le cadre du programme Spicmi est d'évaluer les pratiques de PCO et d'ATBP et de les comparer aux **référentiels** existants pour d'une part mettre en avant les **points positifs** dans les pratiques actuelles et d'autre part identifier des **améliorations** à apporter.

Rappel sur les audits : un audit doit être suivi d'une **restitution** aux équipes, et si cela s'avère nécessaire au vu des résultats, de l'élaboration d'un **plan d'actions** ciblé sur les problématiques locales rencontrées. Après le temps nécessaire à la mise en place et l'adoption au quotidien des **mesures correctives**, jugées collectivement prioritaires, une **réévaluation** peut être programmée (cf. figure 1).

Objectifs de l'enquête d'impact : elle consiste à évaluer, **parmi les participants des trois premières années d'audit** (2020, 2021 et 2022), **quelles actions sont programmées, en cours ou mises en œuvre à ce stade**. Ces résultats permettront :

- d'estimer **l'impact** local et national de cette démarche,
- de **partager** avec les participants les **solutions** trouvées par certains ES face à des problématiques qui peuvent être communes,
- de **valoriser** les retours d'expérience des ES par une **communication** sur leurs actions (notamment lors de la journée annuelle Spicmi à venir ou via sa e-plateforme).

Méthode : La saisie est effectuée sur un formulaire en ligne. Une version papier est mise à disposition pour prendre connaissance des questions de l'enquête et préremplir si besoin d'un temps de réflexion.

Figure 1 : Place de l'enquête nationale d'impact dans la démarche locale d'audit Preop

